



Le personnel n'est pas une variable d'ajustement – NON au PFQ 2019-2022

- ✓ Dans son Projet Financier Quadriennal (PFQ), le Conseil d'État a entériné un effort supplémentaire pour les fonctionnaires qui consiste à suspendre, une fois de plus, deux annuités et à renoncer à l'indexation de nos salaires jusqu'en 2022. Il ne s'agit ni plus ni moins qu'une baisse de pouvoir d'achat programmée.
- ✓ Le Conseil d'État prétend que ce plan de mesure «préserve l'essentiel et limite les efforts à un niveau admissible». Afin de le vérifier, nous nous sommes livrés à quelques calculs¹.
- ✓ Ainsi pour un enseignant diplômé qui commencerait cette année en annuité 0, la perte cumulée sur 4 ans de ces deux mesures s'élèverait à plus CHF 19'000. Alors que pour un enseignant confirmé en annuité 8, la perte serait de plus de CHF 28'000 !
- ✓ En poursuivant nos calculs sur l'ensemble d'une carrière de 30 ans, et en supposant que les annuités et l'indexation soit allouées chaque année dès 2023 conformément à la loi (on peut rêver...), nous projetons une perte de plus CHF 200'000 pour les nouveaux engagés.
- ✓ Ceci sans compter les effets induits sur la caisse de retraite et ceux de l'engagement deux classes en-dessous jusqu'à la nomination.

Les pétitionnaires demandent au Conseil d'État l'application des mécanismes salariaux légaux

No	Nom et prénom	Ecole	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

A retourner à : UNION du corps enseignant secondaire genevois, Tour-de-Boël 6, 1204 Genève

Pétition à retourner avant le 31 octobre 2018

¹ En tenant compte d'une hypothèse d'inflation de 1 % chaque année, sachant que les dernières prévisions annoncent un chiffre de 1.3 % pour 2018.